

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 4 juillet 2016, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absente : Mme Suzy Bellerose.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 6 et 13 juin 2016.
3. Dépôt du registre des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt numéro 2016-02, concernant les travaux de voirie sur le chemin de la Grosse-Ile.
4. Résultats de soumissions par appels d'offres pour le déneigement des chemins municipaux, pour les saisons 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021.
5. Modification de la programmation de travaux concernant le programme TECQ 2014-2018.
6. Départ à la retraite du préposé à l'entretien ménager, M. Pierre Comtois.
7. Confection d'un plan de sécurité civile par la MRC de l'Érable.
8. Annulation Carte Sonic au nom de M. Christian Labrie.
9. Demande d'appui de la part de parents dont les enfants du niveau primaire, sont affectés à une autre école que celle de Laurierville.
10. Période de questions de l'assistance.
11. Demande d'aide financière au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.
12. Demande pour une nouvelle entrée charretière au 810 Rang 8 ouest.
13. Dépôt des indicateurs de gestion 2015.
14. Demande panneau de signalisation pour la rue Grenier près du parc des modules de jeux.
15. Inscription du directeur général à une formation sur les ressources humaines.
16. Modification résolution pour la demande de soumission pour le plastique agricole.
17. Compensation pour l'utilisation de la remorque de M. Alain Bergeron pour le transport des fleurs.
18. Transfert de 16 000 \$ au service de loisirs.
19. Correspondance.
20. Approbation des comptes.
21. États des revenus et dépenses au 30 juin 2016.
22. Varia.
23. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2016-181

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2016-182

Approbation des procès-verbaux du 6 et 13 juin 2016.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 6 et 13 juin 2016, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et

présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Dépôt du certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement pour le règlement d'emprunt numéro 2016-02.

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité dépose, conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, son certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement pour le règlement d'emprunt numéro 2016-02, lequel décrète un emprunt d'un montant maximum de 538 812 \$, pour des travaux de voirie sur le Chemin de la Grosse-Ile.

Que le certificat mentionne que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2016-02 est de 841.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 95.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Que le règlement numéro 2016-02 est réputé avoir été adopté et que la tenue d'un scrutin n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Enfin, le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne qu'une copie conforme du règlement d'emprunt numéro 2016-02 a été expédiée au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour approbation

Résolution : 2016-183

Résultats de l'ouverture des soumissions pour le déneigement des chemins municipaux pour les saisons 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour le déneigement des chemins municipaux pour les saisons 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021. Trois soumissions ont été reçues avant 10h00 le 30 juin 2016. L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la salle du conseil, le 30 juin 2016 à 10h01, par M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, en présence de M. François Gingras, inspecteur municipal, et Mme Danielle Bergeron, directrice générale adjointe. Mme Jessie Lagacé était également présente pour représenter Pavage Lagacé et Frères inc. ainsi que Mme Sonia Labrie pour représenter Les Excavations H. St-Pierre inc.. Les prix des soumissions sont les suivants :

Entrepreneur	E.M.P. inc.	Pavage Lagacé et Frères inc.	Les Excavations H. St-Pierre inc.
Saisons			
Nombre de km	64.14	64.14	64.14
Grand total :	722 109.28 \$	845 855.87 \$	1 106 174.40 \$

Attendu que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par E.M.P. inc.;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour le déneigement des chemins municipaux pour les saisons 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, à l'entreprise E.M.P. inc., et ce, au prix de 722 109.28 \$, taxes incluses, pour le total des 5 saisons.

Que les travaux devront être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

Adoptée

Résolution : 2016-184

Modification de la programmation de travaux concernant le programme TECQ.

Attendu que le conseil municipal désire apporter quelques modifications à sa programmation de travaux dans le cadre du programme de la Taxe d'accise sur l'essence et de la Contribution du Québec 2014-2018 (TECQ), afin de tenir compte, entre autres, des coûts obtenus pour les travaux de pavage de 2016;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité modifie sa programmation de travaux pour le programme TECQ 2014-2018 de la façon suivante :

Année 2016

Route de la Grosse-Ile : travaux de pavage entre le Rang 4 et Le Rang 5 (1 km) :	77 750 \$
Rue Place Roy : Travaux de pavage (225 m)	24 720 \$
Rue Mercier : Travaux de pavage (750 m)	65 410 \$
Avenue Provencher : Travaux de pavage (rue Dubé à Grenier)	26 600 \$
Dôme pour entreposage de la réserve de sable et sel déglacant :	Non
Chemin de la Grosse-Ile : Changer des ponceaux.	150 000 \$

Total année 2016 : **344 480 \$**

Année 2017

Rang 6 ouest : Travaux de pavage (2,7 km). 407 064 \$

Total année 2017 : **407 064 \$**

Total : **751 544 \$**

Adoptée

Résolution : 2016-185

Remplacement du préposé à l'entretien ménager à l'édifice municipal.

Attendu que M. Pierre Comtois a annoncé sa retraite à titre de préposé à l'entretien ménager à l'édifice municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, M. Réjean Gingras, à publier dans la prochaine édition du journal Le Poliquin, soit le 12 août 2016, une offre d'emploi pour le poste de préposé à l'entretien ménager à l'édifice municipal, afin de combler le poste de M. Comtois à partir du 24 septembre 2016

Adoptée

Résolution : 2016-186

Confection d'un plan de sécurité civile par la MRC de l'Érable.

Attendu que la MRC de l'Érable offre aux municipalités de la MRC de l'Érable, la possibilité de réaliser un plan de sécurité civile, lequel serait intégré au Service de sécurité incendie régional de l'Érable (SSIRÉ);

Attendu que la municipalité n'a pas de plan de sécurité civile;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de la MRC de l'Érable pour la confection d'un Plan de sécurité civile pour la municipalité de Laurierville, à l'automne 2016.

Que la municipalité accepte de verser la contribution financière demandée par la MRC pour la réalisation du Plan, laquelle se situe entre 750 \$ et 1 000\$.

Que la personne-ressource au niveau de la MRC de l'Érable pour la confection du Plan de sécurité civile est M. Laval Dubois.

Adoptée

Résolution : 2016-187

Annulation Carte Sonic Coop au nom de M. Christian Labrie.

Attendu que M. Christian Labrie a remis sa démission comme employé de la municipalité le 6 mai 2016;

Attendu que M. Labrie a remis, lors de sa dernière journée de travail, la carte de crédit de Sonic Co-op à son nom et celui de la municipalité, pour l'achat d'essence, pour les besoins de la municipalité;

Attendu que pour annuler la carte de crédit, l'émetteur demande une résolution du conseil;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil demande à la Fédération des Caisses Desjardins du Québec, d'annuler la carte de crédit Sonic Co-op au nom de M. Christian Labrie et municipalité de Laurierville, laquelle porte le numéro 4530 94XX XXXX 9017.

Adoptée

Résolution : 2016-188

Demande d'appui de la part de parents dont les enfants du niveau primaire, sont affectés à une autre école que celle de Laurierville.

Attendu que des parents d'enfants du niveau primaire, ont été avisés récemment par la Commission scolaire des Bois-Francs, que leurs enfants fréquenteront en août prochain, une autre école primaire que celle de Laurierville;

Attendu que les parents des enfants touchés par cette décision ont avisé la Commission scolaire des Bois-Francs et les membres du conseil municipal de leur profond désaccord avec cette décision;

Attendu que le conseil municipal a développé au cours des dernières années un service de garde municipal en milieu scolaire, afin de répondre à une demande des parents dont l'enfant fréquente l'école primaire de Laurierville;

Attendu que le conseil municipal a adopté en 2012 une politique familiale, pour les années 2013-2014 et 2015, et se prépare à faire la mise à jour de cette Politique familiale;

Attendu que le conseil municipal a investi environ 465 000 \$ au cours des 10 dernières années au niveau des équipements de loisirs, dont une contribution de 5 000 \$ au module de jeux dans la cour de l'école primaire de Laurierville;

Attendu que le conseil municipal a embauché, en novembre 2015, une coordonnatrice en loisir, afin d'augmenter son offre de loisir;

Attendu que tous ces investissements contribuent à attirer de nouvelles familles et à inciter nos jeunes à s'établir dans leur municipalité;

Attendu que les parents touchés par ce transfert d'élèves paient par l'entremise de leur compte de taxes municipales, une partie des services et infrastructures de loisirs mis en place dans la municipalité, mais ces derniers ne pourront en profiter pleinement;

Attendu que le conseil municipal considère décevant que des enfants ne puissent fréquenter l'école dans leur municipalité, considérant les efforts du conseil municipal à mettre en place des services et infrastructures de loisirs qui répondent aux besoins des familles;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil municipal demande à la Commission scolaire des Bois-Francs de prendre en considération les doléances de la municipalité, afin que les enfants de Laurierville en âge de fréquenter une école primaire puissent le faire à l'école de Ste-Julie de Laurierville.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Charles-Henri Boucher concernant les travaux prévus sur le Chemin de la Grosse-Ile.

Le directeur général confirme que des travaux de voirie sont prévus cet automne sur une distance de 3,1 km, que des travaux de voirie sont également prévus en 2017 sur un tronçon de 1.8 km, et finalement en 2018, sur un tronçon de 1,2 km. Ces travaux sont réalisés dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL).

- Intervention de M. Claude Poulin concernant le projet du déploiement de la fibre optique en milieu rural.

Le maire, M. Marc Simoneau, confirme que la municipalité continue le développement du projet, et est en attente d'un estimé budgétaire de la part de Sogetel.

Résolution : 2016-189

Demande d'aide financière au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville dépose une demande d'aide financière au Programme de soutien aux politiques familiales municipales, pour la mise à jour de sa politique familiale.

Que la municipalité nomme Mme Joannie Lamothe, coordonnatrice en loisirs et en développement local, pour le suivi de la demande auprès du ministère de la Famille.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer la convention d'aide financière à intervenir entre le ministère de la Famille et la municipalité.

Que l'élue responsable des questions familiales est Mme Julie Bernard.

Adoptée

Résolution : 2016-190

Demande pour une nouvelle entrée charretière au 810 Rang 8 Ouest.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser Mme Annick Boissonneault et M. Kevin Gauthier, propriétaires du 810 Rang 8 Ouest, à effectuer ou faire effectuer, à leurs frais, l'aménagement d'une

entrée charretière d'une largeur d'environ 20 pieds, pour un nouvel accès à leur propriété.

Que la nouvelle entrée charretière sera située à environ 70 pieds au nord-ouest de l'entrée charretière existante.

Que les travaux pour l'aménagement de la nouvelle entrée charretière soient effectués conformément au règlement numéro 200-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur en voirie municipal, M. François Gingras.

Adoptée

Dépôt des indicateurs de gestion 2015.

Comme exigé par le ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les résultats des 17 indicateurs de gestion obligatoires pour l'année 2015. On retrouve également les indicateurs de gestion des années 2013 et 2014 pour fins de comparaison, ainsi que le résultat médian des municipalités de même taille pour certains indicateurs. Les indicateurs de gestion 2015 seront publiés sur le site internet de la municipalité.

Résolution : 2016-191

Demande panneau de signalisation pour la rue Grenier près du parc des modules de jeux.

Attendu la présence d'un parc avec modules de jeux à la hauteur du 102 rue Grenier;

Attendu que certains usagers de la route circulent rapidement dans ce secteur, particulièrement les usagers de la route qui arrivent du Rang 8 Ouest;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à faire l'achat des 2 panneaux de signalisation suivants :

- Signal avancé de la présence d'un terrain de jeux.
- Passage pour enfants près d'un terrain de jeux.

Que le premier panneau soit installé en face du 849 Rang 8 Ouest, afin d'aviser les usagers de la route qui circulent sur le rang 8 Ouest vers la rue Grenier.

Que le deuxième panneau soit installé près du 103 rue Grenier, afin d'aviser les usagers de la route qui circulent sur la rue Grenier vers le rang 8 Ouest.

Que le coût des panneaux est d'environ 50.00 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2016-192

Inscription du directeur général à une formation sur les ressources humaines.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général, M. Réjean Gingras, à participer au 3^e atelier de formation sur 5 concernant les ressources humaines pour les gestionnaires des municipalités, intitulé « Optimisez vos activités de recrutement tout en développant votre marque d'employeur! », le mardi 13 septembre prochain de 13h15 à 16h45, au bureau de la MRC de l'Érable à Plessisville.

Que la formation est offerte par Cameron Ressources Humaines, et le coût d'inscription est de 135 \$, par participant, incluant la documentation.

Que le coût d'inscription et les frais de déplacement sont défrayés par la municipalité.

Adoptée

Résolution : 2016-193

Modification résolution pour la demande de soumissions pour la récupération du plastique agricole.

Attendu que le conseil municipal a autorisé le directeur général par l'entremise de la résolution numéro 2016-082, de demander des soumissions sur invitation à 2 entrepreneurs pour la collecte et la valorisation du plastique agricole, et ce, pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2016, et pour l'année 2017;

Attendu que l'un des entrepreneurs refuse de déposer une soumission à moins que la demande de soumissions soit pour une période minimale de 3 ans;

Attendu que le directeur général n'a pas expédié de demande de soumissions à ce jour;

Après délibérations, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général à demander des soumissions sur invitation à 2 entrepreneurs pour la collecte mensuelle et le traitement du plastique agricole pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2019.

Que ce conseil nomme M. Réjean Gingras, directeur général, pour fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires invités.

Adoptée

Résolution : 2016-194

Compensation pour l'utilisation de la remorque de M. Alain Bergeron.

Attendu que M. Gilles Bissonnette, préposé à l'embellissement de la municipalité, achète les plants de fleurs pour les divers aménagements floraux de la municipalité, à St-Jacques-de-Leeds;

Attendu que pour le transport des nombreux plants de fleurs, M. Alain Bergeron a accepté de prêter sa remorque à la municipalité de Laurierville;

Après délibérations, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos de verser une compensation de 100 \$ à M. Alain Bergeron pour le prêt de sa remorque, pour le transport des plants de fleurs.

Adoptée

Résolution : 2016-195

Transfert au service de loisirs.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 16,000 \$ de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dûs à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Réception de l'entente entre la Ville de Plessisville et la municipalité de Laurierville, concernant l'accès, pour les citoyens de Laurierville, à l'ensemble des activités et structures de loisir de la Ville de Plessisville.

- Réception d'une lettre de M. Jacques Daoust, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, informant la municipalité d'une contribution de 48 199 \$, pour le changement d'un ponceau sur l'avenue Provencher et pour des travaux de scellement de fissures, sur la rue Grenier et l'avenue Provencher, dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local.
- Lettre de Mme Céline Girard, directrice régionale par intérim au Centre-du-Québec pour le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, afin de féliciter la municipalité, au nom de la Table intersectorielle régionale pour les saines habitudes de vie du Centre-du-Québec, pour l'inscription des animateurs de camp de jour à la formation en animation offerte par Loisir Sport Centre-du-Québec.
- Lettre de M. Rick Lavergne, directeur général de la MRC de l'Érable, pour confirmer que la municipalité pourra recevoir une aide financière maximale de 5 000 \$ pour l'aménagement d'un corridor sécuritaire sur une partie de la route Provencher, dans le cadre du Fonds de visibilité Éoliennes de l'Érable.
- Lettre de M. Jacques Daoust, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour informer la municipalité qu'il autorise la programmation des travaux de voirie locale présentée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du gouvernement du Québec 2014-2018 (TECQ).
- Lettre de M. Karim Senhaji, ing. au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour informer la municipalité que la programmation de travaux a été acceptée par le MAMOT et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dans le cadre du Programme sur la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018. Que la municipalité pourra recevoir un montant de 751 544 \$ par l'entremise de ce programme.
- Avis de M. Léo Ouellet, responsable des cours d'eau à la MRC de l'Érable, concernant la présence de castors à 2 endroits dans la municipalité, soient sur la branche 2 du cours d'eau Benoit-Lemelin à la hauteur du lot numéro 404, propriété de M. Paul Lemelin, et sur la rivière Barbue sur le lot numéro 93-P propriété de la Ferme Apido SENC. Que les castors ont été capturés et les barrages détruits.

Liste des comptes

Société can. des Postes : Envoi par courrier du journal Le Poliquin	134.49
Société can. des postes : Envoi par courrier circulaires jeudi en chanson	86.23
Receveur Général du Canada : Remises pour juin.	1 626.27
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour juin.	4 220.49
Féd. Caisses Desjardins : Essence du 25/05 au 09/06/2016	147.44
Me Sylvain Beauregard : Frais juridique	68.99
Employés municipaux : Salaire de juillet (estimé).	11 500.00
Roy, Desrochers Lambert : Vérification des livres 2015	8,542.64
Croix Bleue : Ass.-collective de juillet 2016	1,734.06
RREMQ : Régime-retraite de juin 2016	1,163.30
Hydro-Québec : Service au garage du 30/03 au 30/05/2016	722.45
Réjean Gingras : Dép. congrès ADMQ juin 2016	703.64
Mécanique Générale S.B. : remboursement 50% droit de mutations	996.61
Petite caisse : Frais de poste, frais de garde et loisirs d'été	220.30
Jardinerie du Canton : Fleurs et jardinières	4,934.72
Mégaburo : Matériels bureau	110.86
Médias Transcontinental : Avis soumissions déneigement	420.81
Buropro : Achat de livres	26.20
Renaud-Bray : Achat de livres	147.67

Vertisoft : Renouvellement Laurierville.ca pour 5 ans	201.21
Fortin Sécurité Médic : Matériels trousse de premier soin bureau	63.83
Distribution Manzak : Matériels édifice municipal	130.90
VIVACO : Matériels garage, embellissement	360.89
JU Houle : Rehaussement fonte grise	114.98
Carrières Plessis inc. : Pierre pour rang 2 et 6 ^e rang	3,130.31
Charest inter. : Réparation camions	451.63
Claude Joyal : Pièces tracteur	50.02
Suspension Victo : Inspection camion d'hiver et réparation	1,178.55
Garage Marc Labrie : Réparation camion jaune	212.39
Pavage Lagacé & Frères : Rapiéçage de pavage	12,321.43
Sécurmax Drolet inc. : Vérification des extincteurs et globes	355.33
Claire Gosselin : Déplacements et ass.-coll. de juillet.	133.82
OMH de Laurierville : Progr. Suppl. au loyer pour juillet.	61.21
Fonds d'information sur le territoire : Mutations en juin.	28.00
ORAPÉ : Service pour juin.	265.60
Oxy R inc. : Location bouteilles oxygène.	227.65
J.M. Samson inc. : Service pour lift en mai.	34.49
Ville de Plessisville : Frais cour municipale en mai.	1 015.90
E.M.P. inc. : Travaux de niveleuse dans les chemins municipaux.	1 707.38
E.M.P. inc. : Accotements Route 6 ^e Rang et petit 9 ^e Rang.	4 475.40
E.M.P. inc. : Transport 0-3/4 pour Rang 2 et Rang 6 Ouest.	1 121.01
Bell Canada : Service pour juillet.	352.74
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour juin.	1 061.60
Xérox Canada ltée : Frais de service de juin.	112.08
Bell Mobilité : Service pour juillet (estimé).	75.00
Gaudreau Environnement inc. : Service pour juin (estimé).	10 800.00
Gilles Bissonnette : Plantation des fleurs.	1 186.14

Résolution : 2016-196

Approbation des comptes.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 juin 2016.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 30 juin 2016, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 902 013.00 \$, et des déboursés au montant de 662 341.94 \$, laissant un solde en caisse de 414 928.09 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2016, les revenus et dépenses au 30 juin 2015.

Varia.

Aucun sujet.

Résolution : 2016-197

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier